

78 609 13 11 CM 006
Mairie de Tessancourt-sur-Aubette
CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 05 novembre 2013

L'an deux mille treize le 05 novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur REUBRECHT Maurice maire.

PRESENTS, M FOPPOLO Mme FAVROU Adjoints, Mmes BAUVE, MOITAS, MM LEDENT ROUARD ROLETTI Conseillers municipaux.

ABSENTS : Melle FRADET –M DEFAUT

ABSENTS excusés :M RILLER pouvoir M REUBRECHT Mme GUINEBERT pouvoir Mme FAVROU

SECRETAIRE : Madame FAVROU

Monsieur REUBRECHT demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte rendu de conseil, Monsieur ROLETTI souhaite faire rajouter que suite à sa demande sur le point Plan Local d'Urbanisme.

Il a été notifié que la révision simplifiée ne nécessite pas de recourir à un bureau d'études.

Le compte rendu du 3 octobre 2013 est adopté.

ORDRE DU JOUR

I Communauté d'Agglomération

DESIGNATION DES DELEGUES INTERCOMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle :

L'association de préfiguration, en vue de la création de la future communauté d'agglomération Seine&Vexin, regroupe 17 communes au centre de la Seine Aval. La CDCI du 12 décembre 2012 a donné un avis favorable au projet. Inscrit dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines, le préfet a par arrêté du 19 décembre 2012 proposé la création de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2014 par extension- transformation de la CC Seine-Vexin.

Suite à l'avis des 17 conseils municipaux, le Préfet des Yvelines a pris 2 arrêtés le 29 mai dernier : un portant extension du périmètre de la CC Vexin-Seine aux communes de Bouafle, Ecquevilly, Evéquemont, Flins-sur-Seine, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois et les Mureaux et un constatant le retrait des communes de Flins-sur-Seine et Bouafle de la CC Seine Mauldre suite à l'extension du périmètre de la CC Vexin-Seine. Suite à un recours déposé par la CC Seine-Mauldre, le Tribunal Administratif de Versailles a rendu une ordonnance le 19

juillet 2013 suspendant l'exécution de ces arrêtés.

Le protocole d'accord signé par les deux CC de Seine-Mauldre, Vexin-Seine et le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie le 18 octobre 2013 rend possible la décision du Préfet des Yvelines prise en conformité avec la proposition de la CDCI du 12 décembre 2012, du fait du retrait des recours par la CC Seine-Mauldre auprès du Tribunal administratif

Le Préfet des Yvelines a ainsi pris un arrêté en date du 21 octobre 2013 de façon à décaler la prise d'effet de l'arrête d'extension de périmètre de la CC Vexin-Seine aux 9 communes isolées citées précédemment et de l'arrêté de retrait des communes de Flins-sur-Seine et Bouafle de la CC Seine-Mauldre au 1^{er} novembre 2013.

La mise en œuvre des arrêtés préfectoraux, conduit l'ensemble des 9 communes isolées à intégrer la CC Vexin-Seine le 1er novembre 2013, de façon à engager la transformation de la communauté de communes en CA.

Les règles de représentation applicables au sein de la CC Vexin-Seine à 17 à partir du 1^{er} novembre 2013 ont été adoptées par le conseil communautaire de la CC Vexin-Seine le 26 avril 2013, conformément aux propositions validées par l'assemblée générale de l'association de préfiguration du 27 mars 2013.

La ville de TESSANCOURT doit maintenant désigner ses délégués communautaires à savoir deux délégués.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-6,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013149-0006 en date du 29 mai 2013 portant extension du périmètre de la communauté de communes Vexin-Seine aux communes Bouafle, Ecquevilly, Evecquemont, Flins-sur-Seine, Gaillon-sur-Montcient , Hardricourt, Lainville-en -Vexin, Montalet-le-Bois et les Mureaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2013 portant la date de prise d'effet de l'extension de périmètre de la CC Vexin-Seine aux communes Bouafle, Ecquevilly, Evecquemont, Flins-sur-Seine, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois et Les Mureaux au 1^{er} novembre 2013.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2013 approuvant ces nouvelles représentations au sein de la Communauté de communes Vexin-Seine étendue à 17 communes à compter de 1^{er} novembre 2013,

Vu les statuts modifiés de la CC Vexin-Seine,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires qui siègeront dans l'organe délibérant de la CC Vexin Seine élargie à 17 membres,

Monsieur REUBRECHT et Monsieur FOPPOLO proposent leur candidature :

Sont désignés

- M. REUBRECHT Maurice élu au premier tour par 9 voix et une abstention
- M. FOPPOLO Patrick élu au premier tour par 9 voix et une abstention

Le conseil,

Autorise M. le maire à signer la présente délibération.

Monsieur le maire précise qu'un prochain conseil municipal est prévu le 26 novembre prochain.

II Syndicat intercommunal Handicapés Val de Seine

ADHESION DE LA COMMUNE DE GARGENVILLE

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que le Comité du Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine, dans sa séance du 10 octobre 2013 a émis un avis favorable à l'adhésion de la Commune de GARGENVILLE à son Syndicat Intercommunal..

Le Conseil Municipal de chaque commune adhérente est invité à se prononcer sur cette décision, dans un délai de trois mois.

Il est précisé que cela ne représente pas de coûts supplémentaires mais des places à partager pour nos handicapés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de la Commune de **GARGENVILLE** au Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine.

III Questions diverses

Monsieur le maire rappelle :

1. La Cérémonie du souvenir prévue à 11h15 au Monument aux Morts le 11 novembre.
2. Le bureau municipal du 22 novembre 2013 à 20h30 pour discuter des rythmes scolaires (retour du questionnaire adressé aux familles) et faire état de la réunion du 13 novembre concernant la communauté d'agglomération.
3. La réunion des Associations pour établir le calendrier des manifestations 2014 (subventions mandatées pour 2013 : 4 800.00 €)
4. Mme FAVROU fait part de la journée « portes ouvertes » à la maternité du Centre Hospitalier Intercommunal Les Mureaux Meulan (CHIMM) le samedi 23 novembre 2013 de 14h00 à 17h00 Hall du Site Henri IV à Meulan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35

Signatures :

M. REUBRECHT Maire,
(pouvoir de M RILLER)

M. FOPPOLO,

M. RILLER,
(absent excusé)

Mme FAVROU
(pouvoir de Mme GUINEBERT)

Adjoints

Mme BAUVE,

Mme MOITAS,

Melle FRADET
(Absente)

Mme GUINEBERT
(Absente excusée)

M. LEDENT

M ROUARD

M.DEFAUT.

M. ROLETTI,

Conseillers municipaux.